

## **FETE DE LA MORUE 2023 REGLEMENT DU CONCOURS DU VISUEL**

A l'occasion de la 27<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Morue, qui se déroulera en cœur de ville les 2, 3 et 4 juin 2023, la Ville de Bègles organise un concours graphique. Il est ouvert à toutes personnes morales, amateurs ou professionnelles afin de réaliser l'illustration de l'affiche de l'événement.

L'Espagne est la thématique retenue pour cette édition.

### **Article 1 : Organisateur**

Le « Concours de l'affiche, la Fête de la Morue » est porté par le service Vie Culturelle de la Mairie de Bègles. La nouveauté pour cette édition, sera la mise en place d'un vote par les habitants.

### **Article 2 : Éligibilité**

Le concours est ouvert à toute personne physique, quel que soit son âge, résidant en France, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception du personnel de la Mairie, de ses partenaires et prestataires techniques, ainsi que des membres, du jury et leur famille. Toute participation d'un mineur au concours suppose l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur dans lequel il est notamment précisé que ce dernier autorise le candidat à participer au concours et déclare avoir pris pleine et entière connaissance du présent règlement.

### **Article 3 : Envoi des illustrations**

Les participants ont la possibilité d'envoyer 3 visuels maximum.

Seul le format vertical sera présenté au jury, mais le fichier sera également déclinable en version horizontal pour les besoins de la communication.

Les fichiers informatiques (en moyenne résolution, format .jpg ou .pdf uniquement) seront envoyés à l'adresse électronique à :

[s.vives@mairie-begles.fr](mailto:s.vives@mairie-begles.fr)

avant le **15 janvier 2023 (minuit)**

### **Article 4 : Publication publique**

Le lauréat du concours donne ainsi le droit de réutiliser et de publier son illustration selon les conditions mentionnées ci-dessous :

#### **Ce visuel sera utilisé ainsi :**

- Affiche principale de l'événement déclinée sous différents formats
- Illustration du programme de la Fête
- Illustration de documents de communication et Internet de la Fête envoyés à la presse locale, régionale, et nationale, voire internationale).
- Présentation de l'affiche à la presse et aux partenaires en avril 2023 en présence du lauréat.
- Toutes autres déclinaisons nécessaires aux besoins de la communication de l'événement.

### **Article 5 : Le Jury**

Un pré-sélection sera réalisée par un jury composé de :

- Monsieur le Maire de la Ville de Bègles,
- L'élue à la Culture de la Ville de Bègles,
- Le Chef de Cabinet,
- La directrice de communication de la Ville de Bègles,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

- La responsable du service vie culturelle
- Le coordinateur de la Fête de la Morue
- La chargée de la communication du service vie culturelle

Puis, les habitants seront invités à voter pour leur affiche préférée.

### **Article 6 : Dotation**

Dans le cadre de cet appel à projet, le lauréat du concours recevra une dotation de 1500 € TTC.

### **Article 7 : Modification de l'illustration**

Pour les besoins de la communication, il pourra être demandé au lauréat d'apporter certaines corrections au visuel retenu. Notamment l'adaptation du visuel pour l'affichage en vertical et horizontal à différents formats.

### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Le lauréat du concours donne ainsi le droit de réutiliser et de publier son illustration.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les personnes peuvent s'enregistrer sous un pseudonyme (considéré dans ce cas comme un nom d'artiste). Toutefois, il ne peut exister qu'un seul pseudonyme par personne.

### **Article 9 : Gratuité du concours**

La participation à ce concours est gratuite. Les frais de connexion Internet au site de la mairie ou de l'événement ne faisant pas l'objet de facturation de communication.

### **Article 10 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est disponible sur simple demande :

Service Culturel de Bègles  
77, rue Calixte Camelle  
33130 Bègles  
05 56 49 95 96  
[s.vives@mairie-begles.fr](mailto:s.vives@mairie-begles.fr)

## **FETE DE LA MORUE 2023 CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS**

Le projet doit être une création originale de l'esprit. Ce visuel doit avant tout mettre en avant le caractère festif, maritime, éco-responsable et convivial de la Fête avec la thématique retenue pour l'édition 2023 est **l'Espagne**.

**Date de remise des propositions** : 15 janvier 2023 (minuit)

Fichier numérique uniquement, en moyenne résolution (jpg ou pdf), format vertical, déclinable en horizontal, à l'adresse : [s.vives@mairie-begles.fr](mailto:s.vives@mairie-begles.fr)  
3 propositions maximum.

**Doit figurer obligatoirement sur le visuel :**

- Fête de la Morue - 27<sup>ème</sup> édition
- Dates : 2, 3 et 4 juin 2023
- Bègles 05.56.49.95.94
- [fetedelamorue.mairie-begles.fr/](http://fetedelamorue.mairie-begles.fr/)
- Bandeau pour logos
- Emplacement pour QR Code

Ce visuel peut-être une peinture, une photo, un visuel graphique.

Une référence à la thématique est particulièrement attendue.

Sauf souhait particulier de la part du créateur du visuel, les renseignements et des logos seront rajoutés par la suite par le service communication de la Ville de Bègles.

Il doit respecter le code des affiches : lisibilité, identité et reconnaissance.

Dans le cadre de cet appel à projets, un prix d'un montant de 1 500 € sera offert au lauréat. Tout le travail de mise en page pour les outils de communication fera l'objet d'une prestation complémentaire auprès de l'auteur de l'affiche ou d'un graphiste professionnel sur validation d'un devis.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre

**Sophie VIVES**

**Chargée de Communication du Service Vie Culturelle**

**05.56.49.95.96.**

**[s.vives@mairie-begles.fr](mailto:s.vives@mairie-begles.fr)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

**Service Culture de la ville de Bègles**

77 rue Calixte Camelle

33130 Bègles

05 56 49 95 95

[culture@mairie-begles.fr](mailto:culture@mairie-begles.fr)

[www.mairie-begles.fr](http://www.mairie-begles.fr)